

Jean-Michel PREGET
4 Rue des Cistes
31130 Saint-Aunès

Mme le Maire
Marie-Thérèse BRUGUIERE

M l'adjoint à l'urbanisme
Alain AQUILINA

Mairie de Saint-Aunès
Place de la Mairie
34130 Saint-Aunès

Déposé en mairie le 29/04/2015

REF : question_20150429_07

Madame le Maire,

Monsieur l'adjoint à l'urbanisme,

Nous souhaiterions proposer au débat de la commission travaux et urbanisme le point suivant :

«

Plusieurs de nos concitoyens nous ont alertés sur la problématique de non respect du Plan Local d'Urbanisme : *clôtures de plus de 3 mètres de haut, constructions sans permis de construire, façades grises non enduites etc.*

Remarque : le PLU de Saint-Aunès est pourtant très explicite sur tous les sujets cités.

Bien entendu, notre propos n'est pas de cristalliser sur des cas particuliers qui sont probablement déjà connus de tous et sur lesquels vous êtes probablement déjà intervenus.

Nous souhaiterions plutôt vous proposer d'inscrire à l'ordre du jour de nos travaux le point suivant : Comment peut-on faire en sorte que les règles du vivre en bon voisinage (qui se traduisent aussi par des règles d'urbanisme) soient appliquées par tous ?

»

Dans l'attente du débat qui ne manquera pas de s'engager au sein de la commission travaux et urbanisme, nous vous prions d'agréer, Madame le Maire, Monsieur l'adjoint au Maire, l'expression de nos sentiments distingués.

Pour le groupe municipal minoritaire,
Jean-Michel PREGET